



Projet de loi d'autonomie des universités

Pétition

Syndicat National CGT-INRA : RN 10 – Porte de St Cyr – 78210 Saint Cyr l'École – Tél. : 01.39.53.56.56 – Fax : 01.39.02.14.50 - Mail : cgt@inra.fr
Site Intranet : <http://www.inra.fr/intranet-cgt/> - site Internet : <http://www.inra.cgt.fr/>
Document réalisé le 29/06/2007

OUI au renforcement du service public d'enseignement supérieur et de recherche ABANDON du projet de loi d'autonomie des universités !

Comme cela a été fait récemment dans de nombreuses AG sur divers campus (Toulouse, Bordeaux, Rouen, etc.) par de nombreuses organisations syndicales, de fédérations diverses, notamment CGT, FO, FSU, SUD, UNSA, etc.

Les personnels travaillant à l'INRA soussignés demandent :

- le retrait du projet de loi dite « d'autonomie renforcée »
- l'adoption d'un calendrier budgétaire permettant la mise en place de mesures d'urgence pour les étudiants et les universités dès la rentrée
- le respect par le gouvernement des principes de service public auxquels sont attachés les acteurs de l'enseignement supérieur (non sélection, maintien des droits d'inscription à leur taux actuel, statut de la fonction publique, gestion démocratique par des conseils élus...).

NOM – Prénom	Unité – Centre INRA de rattachement	Signature

Cette pétition s'adresse à Madame Valérie Pécresse, ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Envoyer vos signatures par fax :
au ministère (01 55 55 83 67) et à la direction générale de l'INRA (01 42 75 90 55)